continuation des jeux. Comme la veille, l'animation a été grande et les prix chèrement disputés. Les lieux de concours étaient : le faubourg des Postes, la rue du Long-Pot et la rue Asage.

L'après midi

Jeux sur l'eau

La joute sur l'eau (bassin de la Haute Deûle, à deux heures) ; le jeu de bagues sur l'eau (quai Vauban, 3 heures) et la chasse aux canards avaient attiré une foule nombreuse qui s'est franchement amusée aux ébats des ouvriers débardeurs.

La chasse aux canards a surtout obtenu un succès de fou rire.

Les jeux de bascule hydraulique (place St-Martin, place St-André et faubourg de Valenciennes) ont également attiré un public nombreux.

Le colonel Sever, député de Lille, et le citoyen Louguet, conseiller municipal, assistaient à ces exercices.

Jeu de Billard anglais

La distribution des prix de la société des « Bons Amateurs de la rue Paul-Bert » a eu lieu hier lundi, sous la présidence du citoyen Lemesre, conseiller municipal.

Les prix ont été répartis comme suit :

1er prix, [illegible] ; Vandermerche Henri ; 2e, 20 fr., Roman Louis ; 3e, 15 fr., Dufresne Jean ; 4e, 10 fr., Vanden Bosch Louis ; 5e, 8 fr., Van Biervliet Auguste ; 6e, 6 fr., Demaulemaere Henri ; 7e, 6 fr., Vandrieche François ; 8e, 5 fr., Crockaert Guillaume ; 9e, 5 fr., Leroy Auguste.

Après la distribution des prix du jeu de billard anglais une quête, faite au profit de la Lutte, a produit 2 francs qui ont été remis au citoyen Delelaze.

Concours de pêche à la ligne

Voici le résultat du concours de pêche à la ligne qui a lieu dimanche :

1re série. — 1er prix, 100 fr., MM. Bousch ; 2e 70 fr., Germain Jules ; 3e 50 fr., Jacquet Jules ; 4e 25 fr. Huleux Adolphe ; 5e 20 fr., Renard ; 6e 10 fr., Hacelet ; 7e 5 fr., Demesine Paul.

2e Série. — 1er prix, 100 fr. MM. Godinot ; 2e 70 fr., Debert Léon ; 3e, 50 fr. Delbarre ; 4e, 25 fr., Charlet Charles ; 5e, 20 fr., Deltant Jules ; 6e 10 fr., Lagrand Emile ; 7e, 5 fr. et médaille de bronze, Grade Victor.

3e série. — Présidents : 1er prix M. Demesine Henri ; 2e M. Deltant. — Vice-présidents : 1er prix, M. Flory-Mahaut ; 2e M. Yvedg. — Secrétaires : 1er prix, M. Rousselle Louis ; 2e M. Thunelier. — Trésoriers et commissaires : 1er prix, M. Itoti ; 2e Laurent ; 3e, M. Welsdorf.

Des médailles d'argent ont été décernées aux Ouvriers pêcheurs de Mons, aux Gardons de Wazieres, aux Poissons rouges de Seclin, aux Jeunes pêcheurs d'Ath, aux Francs pêcheurs de Lille aux Poissons rouges de Lille, aux Petits goujons de Lille.

CARROUSEL VÉLOCIPÉDIQUE

Une des parties les plus intéressantes des Fêtes de Lille était assurément le grand Carrousel organisé hier après midi sur la place Sébastopol, aménagée pour la circonstance en piste vélocipédique. Le mauvais temps du matin s'était dissipé de sorte qu'une foule compacte se pressait autour de la place et chacun se plaisait à constater la bonne organisation de ce Carrousel, tout en prenant un très vif intérêt, en même temps qu'un grand plaisir aux différentes épreuves qui soulevaient des applaudissements aux vainqueurs et des rires aux malheureux vaincus — surtout à la course d'obstacles — qui a été sans contredit le clou de cette réunion.

Le jury était composé de MM. Weidner, président ; Fréger, secrétaire ; Welhoff, Stutter, Jonquel, Elshoud, Devlaeuck et Wiinaut, membres.

Voici le résultat des différentes épreuves :

Carrousel. — 1er prix, M. Vanuet, 2e M. A. Vandaele, 3e M. Vandenberghe, 4e M. Hallaia, 5e M. Ed. Brunet, 6e M. J. de Denker, 7e M. V. Autier, 8e M. O. Lepeutre. Les huit autres prix gagnés par MM. Dubois, Devinck, Henri Olivier, Machelard, Pierre Lemarcq et Jules Hallez.

Jeu d'œufs. — 1er prix, MM. Devinck, 2e Desreumaux ; 3e V. Autier ; 4e C. Gros. Les sept autres prix gagnés par MM. Van Gattenhoven, Machelard, Rouchin, Lefebvre, Milan Lamirand et Olivier Henri.

Course d'obstacles. — 1er prix, MM. Desreumaux ; 2e Leclercq ; 3e Vandersdpar ; 4e Delacherie. Les huit autres prix gagnés par MM. Lombres, Devinck, Langenove, Verhaegen, Legrez, Hennion Angelo et Hennechart.

La somme de quatre cents francs, mise à la disposition des organisateurs par la municipalité était répartie comme suit : 200 fr. pour le carrousel ; 75 fr. pour le jeu des œufs et 125 fr. pour la course d'obstacles.

Le service d'ordre était très bien organisé par la police, sous la direction du brigadier Vandeportaele. Pendant toute la durée des courses, l'excellente musique a joué des meilleurs morceaux de son répertoire.

Les jeux de balle

Les jeux de balle se sont continués avec beaucoup d'entrain, mais les curieux étaient moins nombreux que dimanche.

A deux heures et demie, la lutte avenue, boulevard des Écoles, entre Lille (Bottin) et Fives (Delbruyère), Valenciennes (Cloez) et Lille (Henette).

A quatre heures, place de Tourcoing, a eu lieu la lutte entre Lille (Beaucamps) et Genech (Cérisier).

A la place Wicar

Toute la population du quartier s'était rendue à la place Wicar pour voir la course à bicyclettes. La plus grande animation, la gaîté la plus vive, donnaient à la place Wicar l'aspect d'une véritable fête populaire.

Cinquante-huit concurrents ont pris part à la course. Le jury était composé des citoyens Charles Deverney, Aimable Tiesserand et Arthur Gunson.

Voici le résultat : 1er prix, Heiderwardt, 2e, Loez Léopold ; 3e Achille Cattieau ; 4e, Cournelle ; 5e, Lemestre ; 6e, Monchaux James ; 7e, Carlier ; 8e, Crowen ; 9e, Monchaux Félix ; 10e, Saint-Léger ; 11e Olivier ; 12, Cattieau Louis ; 13e, Gallois.

Le prix de tenue a été décerné à M. Carlier.

Ascensions aérostatiques

La société l'Émulation aérostatique, dont le siège est à Lille, rue Jean Roisin, a fait, hier, deux ascensions de superbes ballons.

Le premier « la Ville de Lille », cubant 700 mètres, a été lancé à cinq heures et demie, boulevard de l'Usine. Il était monté par M. Hache de Calais.

Le ballon est parti dans la direction de Seclin.

Pendant le gonflement, qui a été fait sous la direction de l'aéronaute lui-même, la musique de Fives s'est fait entendre ; elle a été vivement applaudie par la foule nombreuse qui attendait le départ de *La Ville de Lille*.

La deuxième ascension n'est faite place de l'Arbonnoise. Comme à Fives, de nombreux cris aux s'étaient rendus sur cette place.

La nacelle du Moulins-Lille jouait pendant le gonflement.

Le départ du ballon « L'Arbonnoise » a eu lieu à 6 heures.

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution générale des prix qui a eu lieu façade de l'Esplanade, avait amené plus de 10.000 curieux.

La distribution a été faite par le citoyen Dupied, adjoint aux fêtes. Sur l'estrade, à ses côtés, nous avons remarqué les citoyens Deverney, conseiller général ; Louguet et Lemesre, conseillers municipaux.

Les dévoués et infatigables musiciens « Les Amis réunis de Wazemmes » prêtaient leur concours à cette cérémonie. Mais la plupart des morceaux qu'ils ont joués étaient couverts par les sons des centaines de tambours et de clairons des sociétés diverses, dont les membres venaient chercher les récompenses.

L'appel des lauréats était fait par M. Hallo, inspecteur de sûreté, en grande tenue.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain l'énumération des prix.

La soirée

Après la distribution solennelle des prix, qui s'est terminée à 7 h. 40, la foule s'est dirigée vers le centre place des Reignaux, où se tient la ducasse, et surtout sur la Grand'Place.

Les illuminations étaient les mêmes que dimanche mais un grand nombre de petits verres ont été éteints par le vent, surtout du côté des cafés.

Le concert, donné par les musiques municipales a pris fin à onze heures, par un brillant morceau enlevé avec un bel ensemble par la musique des Sapeurs-Pompiers.

Les fêtes de Lille étaient ainsi terminées et, une heure plus tard, la Grand'Place avait repris son aspect ordinaire.

Les Socialistes Lillois

A BRUXELLES

Dimanche matin, un train de huit cents personnes, hommes et femmes, partait de Lille pour Bruxelles, à 8 h. pour aller fêter, avec les socialistes bruxellois, l'avènir du Parti ouvrier.

La jeune Fanfare des Trompettes Les Travailleurs, la chorale et la fanfare socialistes l'Union de Lille, que notre ami H. Ghesquière, conseiller général et adjoint au maire de Lille, accompagnait, avec un certain nombre de délégués de la commission administrative de la section lilloise ; Goudin, conseiller municipal, etc. se trouvaient dans le train qui amenait nos amis à Bruxelles.

Quand ils sont arrivés à la gare du Midi, à Bruxelles, ils ont été l'objet d'une manifestation populaire.

Voici, d'après le *Peuple*, journal socialiste belge, un compte-rendu hâtif de cette manifestation inoubliable :

***

L'Harmonie de la Maison du Peuple et le Comité fédéral en tête, nombre de groupes du parti ouvrier avec leurs drapeaux se rendent à la gare du Midi, pour recevoir nos frères socialistes arrivant de Lille.

A 11 heures, nos camarades français sont rangés dans les rues de France et d'Allemagne — — o union !

Peu après, le cortège se met en route.

En tête, l'Harmonie du Peuple, jouant des pas redoublés entraînants, suivie des trompettes les Prolétaires, des Fanfares et de l'Union chorale de Lille. Leurs drapeaux rouges claquent ici librement au vent.

Des acclamations sans fin acclament nos amis tout le long de la route.

D'autres camarades, le maire Delory en tête, arriveront ce soir.

C'est avec difficulté que le cortège se fait un passage par les boulevards centraux, la Grand'place, la rue de l'Hôpital, la rue Joseph Stevens où nos amis ont pu se rendre compte de l'avancement des travaux de la nouvelle *Maison du Peuple*, la place de la Chapelle, la rue de l'Escalier et de Bavière jusqu'à la *Maison du Peuple*.

Les compagnons Ghesquière et Goudin, adjoint au maire de Lille et conseiller municipal, sont très remarqués.

Dans la grande salle de la *Maison du Peuple*, une foule énorme se presse.

MALS, au nom du conseil, adresse la bienvenue fraternelle aux Lillois, ainsi qu'au camarade Ghesquière, le lutteur par excellence.

GHESQUIERE remercie le Parti ouvrier. Ce qui fait surtout plaisir c'est de voir que le drapeau rouge flotte librement partout. Un jour viendra où nous pourrons faire de même en France.

Merci pour votre accueil au nom des frères Français.

Il termine en criant : Vive le Parti ouvrier ! Vive l'Internationale des travailleurs ! (Longs applaudissements, cris : Bravos.)

VANDERVELDE. — La liberté n'est pas complète ici. Nous ne pouvons pas encore vous recevoir à l'Hôtel de ville. Cela viendra. (Applaudissements).

Notre lutte est énorme contre la bourgeoisie. En même temps nous subissons le joug du cléricalisme, et la bourgeoisie libre penseuse et franc-maçonne s'entend avec lui pour empêcher l'émancipation prolétarienne.

Elle se prépare au suprême combat. Unissons-nous même par dessus les frontières. (Longs appl.)

GOUDIN, conseiller communal, au nom des trois groupes de Lille offre un superbe bouquet au parti ouvrier autant qu'au souvenir du toujours regretté Jean Volders, le tribun populaire qui était si bien connu à Lille. (Bravos).

La séance prend fin à midi et quart au milieu du plus grand enthousiasme

***

Dans l'après-midi, les citoyens Delory, maire, Clément et Vaillant, conseillers municipaux, Lepoutre, ex-conseiller municipal de Lille, sont arrivés à leur tour à Bruxelles où ils ont été reçus avec le plus grand enthousiasme.

La jeune fanfare Les Travailleurs, est allée jouer dans les jardins de l'Exposition ; la fanfare l'Union de Lille a joué sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Nos amis de Lille sont reçus et fêtés partout. A demain d'autres détails.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre nouveau feuilleton, le Roi des Cancoiotes.

L'Expulsion de Gérault-Richard

Paris, 7 juin.

Il paraît certain que les incidents qui se sont produits à la dernière séance de la Chambre sont loin d'être clos.

A la séance de jeudi prochain, en effet, le procès-verbal sombre sans doute à la tribune quelques députés socialistes qui protesteront contre la façon dont fut appliqué par M. Brisson le règlement de la Chambre.

Le président est très ému, paraît-il, à la pensée qu'il devra de nouveau affronter les légitimes colères de l'extrême gauche. Il se demande maintenant si l'habituel petit jeu de bascule lui sera cette fois très profitable.

Il se pourrait aussi qu'une demande de modification au règlement soit déposée sur le bureau de la Chambre.

Enfin, on se rappelle que M. Turrel n'a pu terminer son discours, et la discussion sur l'interpellation sur la grève de la Grand'Combe devra continuer. Avec la surexcitation qu'a causée dans les esprits l'attitude de M. Brisson, on peut prédire que de nouveaux incidents sont en perspective.

M. Félix Faure à Saint-Quentin

Saint-Quentin, 7 juin.

Le Président de la République a été froidement accueilli à St-Quentin.

A 2 heures, M. Félix Faure a reçu les autorités à la sous préfecture, d'où le cortège s'est formé pour se rendre sur la place de l'Hôtel de ville, où est élevé le monument rappelant la défense de Saint-Quentin en 1557, et représentant l'amiral Coligny et les habitants unis pour défendre la ville.

Des discours ont été prononcés par le maire et le général Billot, puis toutes les sociétés musicales de la ville ont exécuté une cantate.

A 5 h. 1/2 a eu lieu la pose de la première pierre du Palais de Justice.

Un banquet a été offert à 7 h. par la municipalité ; il comprenait 500 couverts.

M. Félix Faure a répondu par un discours insignifiant au toast inévitable du maire.

Grève de la Grand'Combe

(Compte-rendu analytique officiel de la séance de la Chambre du samedi 5 juin.)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Basly et Lamendin au sujet de la décision prise par la compagnie des mines de la Grand'Combe vis-à-vis de son personnel ouvrier.

DISCOURS DE BASLY

Basly. — La grève qui a éclaté à la Grand'Combe il y a deux mois aurait pu être évitée si la compagnie avait tenu les engagements qu'elle avait pris au mois d'octobre dernier. A cette époque les ouvriers s'étaient mis en grève, une délégation vint à Paris et fut présentée à M. le ministre des travaux publics et au conseil d'administration des mines. M. Moreau, vice président du conseil a signé au nom de la compagnie un contrat avec les ouvriers, aux termes duquel aucun renvoi ne devait être prononcé pour faits de grève. Cependant, cinq mois plus tard, la compagnie congédiait 500 ouvriers.

Ces renvois, au dire de la compagnie, sont dus à la concurrence. Mais la concurrence existait en octobre 1896, et si aucun renvoi ne s'imposait il en était de même en mars 1897. (Très bien ! très bien à l'extrême gauche).

Dès que les ouvriers en eurent parler de renvoi collectif, une nouvelle délégation de la Chambre syndicale vint trouver le ministre des travaux publics et le conseil d'administration. Elle a rappelé l'engagement pris, offrant de partager le travail si la compagnie était dans la nécessité de restreindre sa production.

Une lettre qui a été publiée par toute la presse établit bien que les ouvriers ont tout fait pour éviter la grève. Ils y disent qu'ayant appris le licenciement prochain de leurs camarades ils ont fait des démarches auprès de leurs députés, du ministre et du conseil d'administration, pour éviter un conflit en faisant observer qu'une entente était possible, grâce à un roulement qu'ils acceptaient et qui aurait sauvegardé les intérêts de tous.

Ils faisaient remarquer que M. Fumat, l'ingénieur de la compagnie, accepta la combinaison, mais que la compagnie la refusa, et que le directeur fut la première victime du conflit. La compagnie objecta, en effet, que le roulement lui serait préjudiciable ce qui n'est pas, puisqu'il devait être établi à tour de rôle, et que les ouvriers acceptaient le chômage pendant un jour ou deux par semaine.

« Devant ces refus, ajoutaient-ils, nous avons été obligés de subir la grève ; nous avons fait cependant tout pour l'éviter et épuisé tous les moyens de conciliation mais nous ne pouvions pas abandonner plus de 500 camarades, dont plusieurs comptent de vingt à vingt cinq ans de services et sont sur le point d'avoir droit à leur retraite. »

Le roulement proposé était-il, ou non, possible ? Il l'était, puisqu'il avait déjà existé. Mais s'il n'était pas possible en mars, la compagnie aurait dû le prévoir en octobre, à ces qu'elle disait qu'il n'y aurait pas un ouvrier renvoyé.

On a beaucoup parlé de la situation malheureuse des travailleurs et de celle de la Compagnie.

En ce qui concerne la compagnie, je dois dire tout de suite qu'elle a été administrée d'une façon déplorable, et qu'on n'a rien fait pour éviter la situation actuelle.

La Compagnie a tenté une réponse à l'article de M. Jaurès paru dans le *Matin*, mais elle a eu soin de ne pas parler de ses actions, qui de 500 fr. ont monté jusqu'à 3,000 fr.

Il fallait exploiter suivant les règles et ne pas chercher d'abord à spéculer sur les titres. Une exploitation ministère à ses débuts doit songer à l'avenir, une exploitation bien comprise doit fournir et les salaires, et les dividendes, et une réserve.

Or on n'a pas songé à la réserve, et la compagnie est à la veille de ne plus payer de dividendes, en même temps qu'elle se voit obligée de renvoyer 500, peut être 1000 ouvriers.

Ce sont ces ouvriers dont le travail a produit le dividende, ces ouvriers qui ont subi des retenues sur leurs salaires, qu'on renvoie aujourd'hui sans leur donner un centime de retraite. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Le roulement était si bien possible que M. Fumat le déclare publiquement. A cette déclaration, la compagnie a répondu par dépêche, en renvoyant ce directeur qui prenait parti pour les ouvriers ; et on l'a mis à pied, sans tenir compte de ses trente-trois ans de services.

Au cours de ce renvoi il est de départ une question politique. On a cherché à écarter cette idée que la grève de la Grand'Combe est un caractère politique. Mais avez vous oublié que M. Graffin, le président du conseil d'administration est maire de la Grand'Combe et conseiller général, et qu'il voulait se porter candidat aux élections législatives ? Mis en demeure de retirer sa candidature il dut s'incliner ; mais c'était en vue des élections qu'on avait embauché un certain nombre d'ouvriers pour en faire des électeurs, et M. Graffin, obligé de se soumettre, a gardé de son échec une rancune qu'il fait retomber aujourd'hui sur les travailleurs.

A supposer qu'on eût été obligé de renvoyer des ouvriers, on aurait pu cependant éviter la crise. Depuis quatre ans, il se produit tous les ans des vacances par suite du départ des conscrits.

Il y a encore autre chose. Il y a les ouvriers que l'on met à la retraite à cinquante-cinq ans d'âge et vingt-cinq ans de service. Or, depuis quatre ans, on n'en avait pas mis un seul à la retraite. On pouvait le faire quand la crise s'est déclarée, au lieu de congédier 500 ouvriers. La situation actuelle a donc été voulue.

Pourquoi a-t-on voulu se débarrasser de 500, de 1000 ouvriers ? Tant qu'on a été maître de leurs votes on n'a pas songé à s'en débarrasser ; mais aujourd'hui ils ont constitué des chambres syndicales ; leurs votes sont devenus indépendants, ils prétendent choisir eux-mêmes leurs maires et leurs députés, et alors on les jette à la porte.

Au mois d'octobre dernier, monsieur le ministre, vous êtes intervenu efficament. Pourquoi votre intervention se produit-elle aujourd'hui dans un sens opposé ? Pourquoi n'avez-vous pas insisté pour faire accepter à la compagnie un roulement qui sauvait les ouvriers de la misère ?

Je sais bien que vous avez été pris à partie par le *Temps* et les *Débats*, et je ne sais pas si ce sont leurs articles qui vous ont fait reculer. Toujours est il qu'après avoir maintenu la paix, aujourd'hui, vous laissez faire la guerre.

La compagnie a pris soin de publier sa défense dans le *Matin*. Elle avait dit que, sur les ouvriers renvoyés, il y en avait 90 0/0 qui comptaient moins de dix ans de services.

Malheureusement, mes renseignements disent le contraire. Dans les premiers 500 ouvriers renvoyés il y en a 300 qui ont vingt et vingt-cinq ans de services. Il est certain que dans les cinq cents autres il y en a encore. Ces chiffres ont été publiés dans l'intérêt de la compagnie, le jour même où l'interpellation devait être discutée.

Quoi qu'il en soit, il y a là cinq cents ouvriers renvoyés après une période de dix à vingt-cinq ans de service. N'auraient ils donc aucun droit à faire valoir ?

Je sais bien que la compagnie annonce son intention de rembourser les retenues qui ont été opérées par la caisse des retraites ; mais elle n'en fait rien.

Comment la caisse de secours et de retraites pour les ouvriers a-t-elle été organisée dès le début ?

Le règlement qui a été appliqué de 1870 à 1880 dit que les ressources de l'association consistent dans une retenue de 3 0/0 opérée sur les salaires, dans le produit des amendes, dans les intérêts produits par les fonds de la caisse et les libéralités de la compagnie.

Il y avait donc une caisse de prévoyance alimentée par des retenues sur le salaire des ouvriers, c'est-à-dire par un impôt sur le travail.

Une retenue de 3 0/0, c'est quelque chose. La compagnie, de son côté, prend à sa charge les frais de construction d'écoles, d'églises. De ce côté-là, je prouverai qu'il y a du encore des gaspillages.

Que fait la compagnie, qui prétend aujourd'hui rembourser aux ouvriers l'intégralité des retenues opérées sur leurs salaires pendant vingt ans ?

A la suite de l'adoption du règlement qui a été homologué après le vote de la loi de 1895, la compagnie remet aux ouvriers 5,33 0/0, c'est-à-dire l'intégralité des sommes retenues depuis le 1er janvier 1895.

Mais pour la période antérieure, celle qui s'étend de 1880 à 1895, on devait leur remettre seulement 3 0/0. Or que fait la compagnie ? Elle donne 1 au lieu de 3, et 3 au lieu de 5.

C'est cela que vous appelez l'intégralité des retenues opérées sur les salaires ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

Ce qu'il y a encore de plus étrange, c'est qu'en 1895, après le vote de la loi réglementant les caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs, la compagnie a encore trouvé le moyen de ne tenir aucun compte de cette loi.

Ainsi, la compagnie ne verse pas un centime dans cette caisse, alimentée uniquement par une retenue de 5,33 sur les salaires des ouvriers, et elle s'arroge pourtant le droit de retenir une partie de l'épargne des ouvriers. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).

Et si l'on nous dit que cette caisse est mal gérée, cela retombe sur la compagnie. En effet, nous voyons dans le conseil d'administration le directeur de la compagnie, le président du conseil d'administration, des employés de tout ordre, et seulement un délégué nommé par groupe de cent ouvriers. C'est donc la compagnie qui gère elle même la caisse dans laquelle elle n'a rien versé.

On m'objectera sans doute que la retenue opérée par la compagnie n'est que la compensation des frais qu'elle fait pour les écoles, le culte et le service médical.

Ce qu'on ne dit pas, c'est que ce n'est là qu'une avance de la part de la compagnie. En effet, je lis dans le règlement imposé aux ouvriers que la caisse des secours s'engage, en retour de cette subvention de la compagnie, à se substituer complètement à elle dans la responsabilité qui peut être encourue en vertu de l'article 1384 du Code civil.

Ainsi la compagnie se décharge sur les ouvriers de toute responsabilité civile et pénale pour les accidents résultant de sa faute ou de sa négligence.

Voici un document qui va vous éclairer sur ce point ; je le tiens d'un ouvrier que je vous demande la permission de ne pas nommer. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).

Il y a quelques jours, nous étions entendus par la commission de prévoyance, et mon collègue, M. Lamendin, déclarait souvent que les fonds des caisses de secours étaient gaspillés par les compagnies, qui les employaient à construire des églises.

M. Balsan lui répondit qu'il ne suffisait pas de formuler des accusations vagues, qu'il fallait en fournir la preuve.

Cette preuve, je vais vous la donner. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).

Le document dont je parle est un rapport fait par un membre du conseil d'administration de la caisse de secours.

« Ces monuments destinés à l'exercice du culte, y est-il dit, n'auraient pu être construits et entretenus sans de fortes charges pour la population. »

C'est ainsi que la compagnie se consacre aux églises, aux écoles et aux institutions de bienfaisance au capital qui atteint 665,000 fr. Il est juste, en retour, que les membres de l'association renoncent à tout recours contre la compagnie en cas d'accident.

Le rapport ajoute que les ouvriers seront moins exposés à faire des procès à la compagnie quand ils sauront que c'est contre eux-mêmes qu'ils plaident. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).

Plus loin, il est dit que les secours pécuniaires aux ouvriers blessés seront maintenus que le taux sera réduit de 75 à 65 fr., afin de ne pas encourager les ouvriers paresseux.

Voilà la générosité de cette compagnie : elle ne veut pas encourager les ouvriers à se mutiler, et c'est pourquoi elle réduit l'indemnité à 2 fr. 50 par jour. (Très bien ! très bien à l'extrême gauche).

Je reviens à la caisse des retraites. Ainsi que je l'ai dit, la compagnie pouvait garder tous ses ouvriers, en établissant entre eux un roulement. Si elle ne l'a pas fait, c'est qu'elle a obéi à des considérations politiques. (Très bien ! très bien !)

Je sais que tout le bassin houiller du Midi se trouve dans des conditions déplorables, par suite de la concurrence des charbons anglais. J'indiquerai tout à l'heure les mesures à prendre.

Dans ma lettre, je demandais à M. le ministre pourquoi la compagnie n'avait pas appliqué la loi promulguée le 1er janvier 1895. Pour qu'elle ne soit pas applicable, il faut que les ouvriers aillent faire devant le maire la déclaration prévue par l'article 15.

L'article 25 dit que tout ouvrier ou employé, au profit duquel une pension de retraite est actuellement en cours d'acquisition sera dispensé de la retenue, s'il déclare devant le maire renoncer au bénéfice de l'article. Dans ce cas, pendant la durée de la renonciation, l'exploitant sera dispensé du versement qui lui incombe.

Or j'affirme qu'à la Grand'Combe, plus des trois quarts des ouvriers n'ont pas fait la déclaration requise devant le maire, et il se trouve cependant qu'aucune retenue n'a été faite sur leur salaire. De son côté, la compagnie n'a pas versé pour eux un centime dans la caisse de liquidation ni dans la caisse de retraites.

Le maire, M. Graffin a violé la loi. M. le ministre est cependant resté indifférent devant cette situation. Va-t-il intervenir pour faire appliquer la loi, va-t-il rappeler à la compagnie que depuis deux ans elle doit aux ouvriers une somme égale à 2 0/0 du salaire payé ?

Il ne suffit pas de s'apitoyer sur le sort des ouvriers, il faut leur faire rendre justice. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Je n'ignore pas la crise qui pèse non seulement sur le département du Gard, mais sur toutes nos houillères, en raison de la concurrence que leur font les charbons anglais, allemands et belges.

En ce qui concerne le Gard, M. Lacombe constate, dans son rapport, que, par suite de la diminution du fret de Cardiff à Marseille, qui de 12 fr. en 1888, est descendu à moins de 6 fr. en 1895, les charbons français ont été refoulés, malgré les sacrifices des exploitants du Gard. L'importation des charbons anglais à Marseille a passé de 246,000 tonnes en 1889, à 502,000 tonnes en 1895.

M. Lacombe dit que les rapports des ingénieurs des mines de la Loire, du Gard, de l'Aveyron, du Tarn ont été unanimes à constater que les tarifs de douanes de 1892 ont fermé aux charbons de ces régions les marchés de l'Italie, de la Suisse et de l'Espagne.

J'ai voté ces tarifs, mais on a commis alors une erreur qu'il est nécessaire de réparer : on n'a pris aucune précaution au point de vue des transports.

Les houillères du Midi et du Centre sont ruinées, si on ne prend pas une mesure radicale en leur faveur. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche) ; et alors ce de [illegible] privés de tout dividende, ce seront des centaines de mille de travailleurs qui se rejetteront sur d'autres industries où il y a déjà trop d'ouvriers.

Il y a aussi une question de défense nationale à envisager en ce qui concerne la houille. L'Allemagne et l'Angleterre ont parfois déclaré la houille contrebande de guerre. Si nous avions un jour un conflit, la houille pourrait être considérée comme contrebande de guerre par nos voisins.

Il y a donc là une question de défense nationale au premier chef, comme aussi une question de défense d'une industrie et de défense du travail.

Je demande à M. le ministre ce qu'il compte faire. M. le président du conseil a reçu une pétition des ouvriers du Gard, réclamant un relèvement du droit de douane sur la houille.

Je suis heureux de constater que les départements du Midi, qui ne sont si vivement élevés en 1892 contre les tarifs de douane, ont sensiblement modifié depuis lors leur opinion. On a déjà vu les représentants de ces départements réclamer des droits de douane sur les vins ; aujourd'hui le Conseil général du Gard réclame à son tour une augmentation des droits de douane sur la houille.

Jaurès. — C'est surtout une question de transports.

Basly. — Je n'en disconviens pas ; je veux pourtant citer un exemple significatif. On a modifié dernièrement les tarifs 107 et 7 rendus communs au Nord et à l'Ouest, envue de concurrencer les charbons anglais : on les a bien concurrencés mais très faiblement : il y a eu seulement une différence de 80.000 tonnes dans un département qui en produit 14 millions.

Que faire, en effet, contre la compagnie transatlantique, contre ces puissantes sociétés anglaises qui importent, à Marseille par exemple, à moitié prix des tarifs connus naguère ? Le fret était de 12 fr. en 1888 ; il est à 6 fr. aujourd'hui.

Baissez les tarifs de transports par chemins de fer de 50 centimes ; les sociétés dont je parle sont assez solides pour suivre aussi cet abaissement.

Les tarifs de transport constituent l'un des aspects de la question ; mais ce qu'il faut surtout modifier, ce sont les tarifs de douane. (Très bien ! très bien !)

Les tarifs de transport constituent l'un des aspects de la question ; mais ce qu'il faut surtout modifier, ce sont les tarifs de douane. (Très bien ! très bien !)

Le Conseil général du Gard a émis dans ce sens un vœu caractéristique : tout en persistant dans le vœu du 21 août, relatif à la réduction des frais de transport sur le P. L. M. et à l'élévation des droits de quai à Marseille sur les houilles étrangères, le Conseil général insiste surtout sur la nécessité d'assurer aux charbons français la même protection que les pouvoirs publics accordent aux autres produits, de frapper les charbons étrangers d'un droit de 3 fr. 50 ou au moins de 3 fr.

Je demande au ministre s'il compte faire exécuter ce vœu.

J'arrive à la question des économats. Nos adversaires prétendent sans cesse que les économats sont organisés pour fournir aux ouvriers des produits à meilleur marché que ne le feraient les commerçants, pour leur faire profiter de la suppression des intermédiaires. A la Grand'Combe, l'économat est organisé de manière telle que cet avantage n'existe pas.

La compagnie ne paie ses ouvriers qu'au mois, et elle retient le premier mois ; l'ouvrier travaille ainsi deux mois avant de rien toucher.

Il faut bien qu'il se nourrisse, qu'il s'approvisionne : le voilà forcé d'aller à l'économat de la compagnie, et, sur les factures la direction touche sa commission.

J'ai sous les yeux une facture portant le nom d'un fournisseur que je suis autorisé à nommer.

Une facture de la maison Gounon, distillateur à Voiron, datée du 13 décembre 1893, atteste que le directeur, M. Graffin, a touché une remise de 25 0/0 sur les fournitures faites à l'économat.

Vous comprendrez aisément que, si la compagnie force les ouvriers à s'approvisionner à l'économat, c'est pour faire fortune de M. Graffin. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

En présence de tous ces faits, je vous demande, monsieur le ministre, pourquoi, au lieu d'intervenir en faveur des ouvriers, vous êtes intervenu en faveur de la compagnie. Je vous demande si ce déploiement de force armée avait pour but de protéger les ouvriers, et si en agissant ainsi, vous n'avez pas protégé un voleur... (Interruptions au centre).

M. le président. — Vous ne pouvez pas diriger une semblable imputation contre le gouvernement. L'expression dépasse certainement votre pensée.

Basly. — J'ai si peu l'intention d'accuser le gouvernement, que j'ai reconnu moi-même qu'il ignorait les faits dont j'ai parlé. Chaque fois qu'un conflit éclate et qu'on envoie des troupes sur le théâtre d'une grève, disait Gambetta, les troupes interviennent toujours en faveur du patron.

Et ce sont ceux qui se disent les disciples de Gambetta qui continuent le système ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Y a-t-il eu à la Grand'Combe des excitations ou des désordres ? Vous êtes devant une compagnie qui, ayant signé un contrat avec ses ouvriers, refuse de l'exécuter.

Bien plus, cette compagnie, qui n'a jamais versé un sou à la caisse des retraites, refuse de rendre aux ouvriers les sommes qu'elle leur doit.

J'ai entre les mains le règlement de 1895. Ce règlement dit qu'en cas de départ ou de renvoi, dont la compagnie est seule juge, les remboursements se feront de la façon qui suit :

Pour la période qui s'étend de 1871 à 1880, période au cours de laquelle les ouvriers ont versé 3 0/0, il leur sera restitué 1 0/0.

Pour la période qui va de 1881 à 1895 sur 5 0/0, on leur rendra 3 0/0.

Ils recevront l'intégralité des sommes qu'ils ont versées depuis 1895, parce que la loi est là qui sauvegarde leurs droits.

J'ai donc le droit de dire que, lorsqu'une compagnie retient des fonds qui appartiennent aux ouvriers, elle les vole. Retenez, je vous prie, qu'il s'agit de sacrifices faits en vue de l'avenir par des pères de famille ayant cinq enfants et gagnant 5 fr. par jour.

On les renvoie à quarante ans ; ils ont vingt cinq ans de service. La compagnie s'empare de leurs versements. N'est-ce pas le comble de l'injustice ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

On dira que M. Graffin a pris des mesures pour assurer du travail aux ouvriers. On a parlé de les diriger sur les mines du Pas-de-Calais.

Savez-vous que, dans le Pas-de-Calais, on n'emploie pas les ouvriers âgés de plus de quarante ans, et qu'aux mines de Nœux, en particulier, on n'embauche pas les ouvriers qui appartiennent au culte protestant ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre, pour ces mille ouvriers ? Vous vous préoccupez, direz-vous, de leur procurer [illegible] Mais n'est-il pas humiliant de penser que, sous la République, un ouvrier mineur ne trouvera du travail qu'à la condition de se rendre au confessionnal ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

Je vous demande, en terminant, quelles mesures vous prendrez pour leur assurer la restitution des sommes qui leur sont dues, pour contraindre la compagnie à verser les 2 0/0 qu'elle a refusé de verser jusqu'ici, pour obtenir de la compagnie P. L. M. une modification de tarifs et pour donner satisfaction au vœu émis par le Conseil général du Gard. (Vifs applaud. à l'extrême gauche).

DISCOURS DE LAMENDIN

M. Lamendin. — M. Basly vous a parlé des agissements de la compagnie et vous a montré qu'il n'y avait pas seulement là une question politique. La compagnie dit que, d'après les arrangements qu'elle a pris avec ses sœurs du Pas de Calais, elle se fait fort de faire embaucher même les mineurs âgés de plus de quarante ans. Il ne suffit pas de dire que les ouvriers peuvent aller dans le Pas de Calais, quand nous savons que les compagnies de cette région congédient quotidiennement de jeunes ouvriers accusés de faire partie des syndicats autorisés par la loi de 1884 ou des ouvriers trop âgés.

M. Basly a omis d'autre part, de vous parler de l'article 5 des statuts, qui exige le renouvellement par tiers tous les ans des membres de la caisse de secours et de retraites, et qui n'est pas observé. (Très bien, très bien à l'extrême gauche.)

La compagnie a fait démentir les faits signalés dans un article par M. Jaurès. Nous avons demandé de nouveaux renseignements, et il est parfaitement exact que la compagnie a maintenu dans les chantiers des ouvriers embauchés tout récemment, à la fin d'octobre 1896. On l'a fait observer dès le début à M. Graffin. Il a répondu comme d'habitude : « Charbonnier est maître chez lui ». Et cela, malgré le contrat signé, au nom de la compagnie, par M. Moreau, et d'après lequel : 1° ne devaient être considérés comme démissionnaires que les ouvriers qui ne seraient pas rentrés le 20 octobre ; 2° aucun renvoi ne devait être prononcé à l'av